



COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Vos réf. : DAU/DAO/MDa/MR/JB/SAR/ALE106/13.03.09/722
Nos Réf. : 09/CRAT A.229-AA
BB/IH

Le 03 avril 2009

DGO4 - Direction de l'aménagement
opérationnel
Monsieur Luc MARECHAL
Directeur général ff
Rue des Brigades d'Irlande, 1
5100 JAMBES

**Objet : Site à réaménager SAR/ALE106 dit « Magasin Lesuisse » à
CHIEVRES – avis sur l'exonération du rapport sur les incidences**

Monsieur le Directeur général,

La CRAT a bien reçu votre demande relative à l'objet repris sous rubrique en date du 19 mars 2009.

Sur proposition de sa section « Aménagement actif », la CRAT émet, en date du 03 avril 2009, un avis favorable sur la demande d'exonération du rapport sur les incidences environnementales relatif au projet de périmètre du site à réaménager SAR/ALE106 dit « Magasin Lesuisse » à CHIEVRES.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Benoît BRASSINE

Secrétaire

P.O.

Pierre GOT,
Président